



11 bd de la Sous Préfecture 63500-ISSOIRE
Tél: 09 75 98 03 46 - Fax: 04 73 89 00 84
christelle.cregut@orange.fr

TGI Montluçon : Sécurisation arrière du parking du Tribunal Judiciaire de Montluçon

114, Bd de Courtais
03 100 MONTLUÇON



MAITRE D'OUVRAGE

MINISTERE DE LA JUSTICE
Département de l'Immobilier de Lyon
20, bd Eugène Deruelle - Immeuble le Britannia
69 432 LYON Cedex 03

Lot n°04

SERRURERIE

ARCHITECTE :

EIRL CREGUT Christelle
11, Bd de la Sous Préfecture
63 500 ISSOIRE
Tél : 09.75.98.03.46
Mél : contact@cregut-architecte.fr

BE FLUIDES :

LARBRE INGENIERIE
47, Rue du Montais
03 100 MONTLUÇON
Tél : 04.70.08.07.58
Mél : bet-03@larbre-ingenierie.fr

BE STRUCTURE :

ABSIS
40, Boulevard Ledru-Rollin
03 000 MOULINS
Mél : eliot.lefebvre@absis-bet.com

CCTP

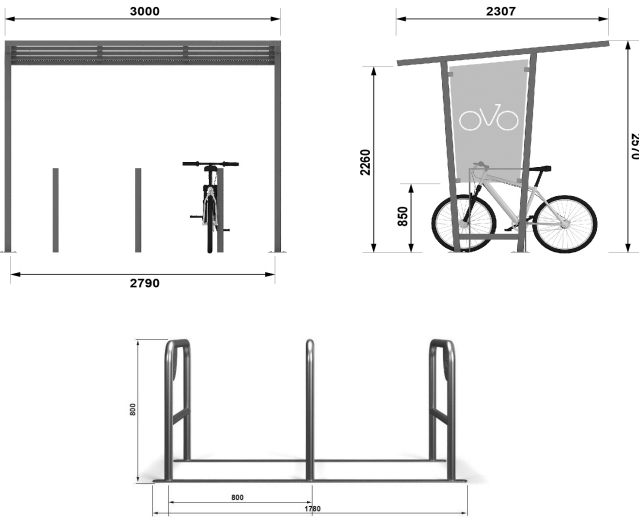
Dossier	
Date	15/06/2026
Phase	DCE
Indice	V02

Code	Désignation
04.1	Généralités
04.1.1	Généralités Le présent quantitatif est établi pour constituer une base de consultation des entreprises, un allègement de leur travail et un moindre investissement pour le cas où elles ne seraient pas retenues. Parallèlement à ce bordereau, l'Entreprise pourra fournir un additif signalant tout ouvrage omis qu'elle considère nécessaire au parfait achèvement de l'ouvrage. Sauf spécifications inverses incluses dans les documents techniques fournis, les dimensions, sections, etc. ..., retenues pour l'établissement de ce bordereau ne sauraient être considérées comme des côtes imposées, et l'Entreprise est tenue de déterminer, par ses propres calculs et sous son entière responsabilité, les dits éléments en fonction des charges et des sollicitations calculées, des résistances et contraintes admissibles par les matériaux à mettre en œuvre. En aucun cas, l'Entrepreneur ne pourra arguer de l'imprécision des plans, prescriptions techniques, descriptifs et documents annexes, ou d'omission s'il y a lieu pour refuser d'exécuter dans le cadre et les conditions de son marché, tout ou partie des travaux nécessaires au complet achèvement et à la parfaite utilisation des ouvrages. L'Entreprise pressentie à l'issue de l'appel d'offre devra, soit entériner les quantités du présent bordereau dont le détail sera remis sur sa demande, soit solliciter une révision de ce quantitatif en fonction de métrés justificatifs. Aucune modification à ce bordereau ne sera admise après signature des marchés, les travaux supplémentaires éventuels devront faire l'objet d'ordres de service séparés.
04.1.2	Normes et règlements Tous les travaux ci-après seront exécutés selon les règles de l'art et en particulier suivant les différents DTU correspondants à chaque ouvrage. En l'absence de DTU, il sera fait obligatoirement référence aux normes françaises en vigueur. Dans tous les cas, la réglementation existante relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments sera respectée ainsi que les normes d'hygiène et de sécurité. NF P 26.101 - 301 - 314 - 315 - 409 - 412 - 415 : Serrures. NF P 26.102 - 303 : Crémones. NF P 26.304 - 309 - 312 : Articles de quincaillerie. NF P 26.313 - 405 - 410 - 411 : Boutons – Béquilles. NF P 26.316 : Ferme-portes. NF P 26.401 - 404 - 422 - 426 : Accessoires. NF P 26.431 : Serrures anti-effraction (sans les essais). NF P 26.428 : Serrures motorisées. NF A 91.020 : Revêtement métallique et traitement de surface. NF X 41.002 : Protection contre les agents physiques de surface. Elle est soumise aux essais correspondant à la certification 3 étoiles. Elle est posée en applique ou mortaisée sur un bloc-porte de niveau 5. L'ensemble doit être installé suivant les préconisations APSAD de protection mécanique. Elle doit fonctionner avec tout type de cylindre européen. Garde-corps et escalier : NF P 01.012 : Règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps et rampes d'escaliers. NF P 01.013 : Essais des garde-corps, méthodes et critères. AUX NORMES A.F.N.O.R. (Association Française de Normalisation) et notamment : (liste non exhaustive) NF P06-001 : Charges d'exploitation des bâtiments. NF P06-004 : Charges permanentes et charges d'exploitation dues aux forces de la pesanteur. NF P01-012 et NF P01-013 : Règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps et rampes d'escaliers. NF E85-015 Éléments d'installations industrielles – Moyens d'accès permanents, escaliers, échelles à marches et garde-corps. NF P25-362 : Fermetures pour baies libres et portails. Spécifications techniques Règles de sécurité. NF EN 13241.1 (NF P25-380.1) : Portes industrielles, commerciales et de garages, norme de produit, Partie 1 produits sans caractéristiques coupe-feu, ni pare-flamme. NF EN ISO 14713 : Protection contre la corrosion du fer et de l'acier dans les constructions – Revêtements de zinc et d'aluminium – Lignes directrices. NF EN ISO 1461 : Revêtements par galvanisation à chaud sur produits finis ferreux – Spécifications et méthodes d'essai. NF EN ISO 2081 : Revêtements métalliques – Dépôts électrolytiques de zinc sur fer ou acier. AUX REGLES DE CALCUL D.T.U. et modificatif et en particulier : (liste non exhaustive) Règles NV 65 modifiées Avril 2000 (D.T.U. P06-002) Règles de calcul définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes. Règles N 84 modifiées 95 d'Avril 2000 (D.T.U. P06-006) : Action de la neige sur les constructions + Erratum 2, modificatif 1. Règles CM 66 : Pour le calcul et l'exécution des constructions métalliques. Additif 1980 : " Règles de calcul des constructions en acier " parues dans la revue C.T.I.C.M. n°1/1981. Aux REGLES PARASISMIQUES 1969 révisées 1982 et ANNEXES, au DECRET N° 91.461 du 14 mai 1991, à l'ARRETE du 16 juillet 1992 Règles PS 92 (NF P06-013 – DTU Règles PS 92) AFNOR Décembre 1995.

Code	Désignation
04.1.3	Conditions d'établissement des prix et de la réalisation des ouvrages L'entrepreneur du présent lot s'engage de par sa proposition à effectuer la réalisation parfaite des ouvrages en application des documents et des règles de l'art. Il mettra en œuvre tous les moyens techniques, personnels et encadrement nécessaires au déroulement normal des travaux tous corps d'état suivant les délais d'exécution impartis. Les conditions d'établissement des prix et de la réalisation des ouvrages devront obligatoirement inclure les clauses suivantes : - o Tous les frais d'approvisionnement, de fourniture et de mise en œuvre des matériaux, quelles que soient les difficultés et les sujétions inhérentes à l'emplacement du chantier. - o La réfection des ouvrages défectueux constatés soit en cours d'exécution soit à la réception - o La notice technique de chaque matériau authentifié par le fournisseur à remettre au concepteur - o Aucun supplément ne sera admis par omission, l'entrepreneur est tenu de prendre connaissance du descriptif des autres corps d'état afin de contrôler, prévoir et compléter tous les travaux lui incombant. - o Les protections de quelle que nature qu'elles soient ainsi que tout bâchage évitant les détériorations pendant le chantier. - o Les échelles, platelages et garde-corps nécessaires aux travaux comprenant les montages, démontages avec le repli. - o Tous les dispositifs réglementaires de protection, sécurité et signalisation pendant la durée du chantier. Les plans techniques ne sont pas prioritaires par rapport aux plans d'architecture. Au cas où l'entrepreneur remarquerait quelques divergences par rapport à ces derniers sur les premiers, il est tenu avant exécution d'en faire état au maître d'œuvre, pour régularisation.
04.2	Spécification des matériaux
04.2.1	Matériaux employés Si le document fait état de matériaux et articles dont le fournisseur est indiqué dans le texte ; cette référence est donnée afin de préciser la nature, le type et l'aspect des éléments qu'il y aura lieu de mettre en œuvre. L'entrepreneur pourra proposer à l'agrément des concepteurs un article ou un matériau d'un autre fournisseur aux conditions suivantes : - o Qu'il soit de même nature, de durabilité et de qualité équivalentes au matériau ou article proposé, l'aspect devant être identique. - o Qu'il soit nettement défini dans la proposition de l'entrepreneur, le concepteur exigera dans tous les cas la mise en œuvre du matériau ou de l'article précisément indiqué.
04.2.2	Visite de l'état des lieux Avant de remettre ses prix et afin de mieux apprécier l'étendue des prestations qui lui sont demandées, l'entrepreneur devra se rendre sur place, faire une visite des lieux et proposer le cas échéant toutes sujétions. Aucun travail supplémentaire provenant du fait de la méconnaissance des lieux ne sera accepté.
04.3	Mode d'exécution des travaux
04.3.1	Protection des ouvrages Tous les ouvrages seront soigneusement protégés en cours de chantier et en particulier les ouvrages qui risquent d'être soumis aux éclats, coups ou encore à la projection d'eau ou d'autres produits. Toute dégradation quelle qu'elle soit, provenant d'un défaut ou d'une insuffisance de protection, devra être réparée aux frais de l'Entrepreneur responsable.
04.3.2	Responsabilité L'Entrepreneur reste responsable : - De la protection de tous les ouvrages pendant la durée des travaux. - De la solution différente de celle présentée dans les plans de base et éventuellement proposée par lui. - De la vérification de la tenue des ouvrages aux nouvelles contraintes résultant de son intervention. - Des implantations effectuées par ses soins. L'Entrepreneur garde la responsabilité de la bonne conception et de la bonne exécution des ouvrages. Il devra signaler à la réception des plans toutes contradictions, erreurs... Les plans d'exécution sont établis sous l'entière responsabilité de l'Entrepreneur. La vérification par le Maître d'Œuvre concerne essentiellement la conformité des dimensions à l'usage du futur ouvrage ; elle ne dégage en rien la responsabilité quant à la tenue de dimensionnement. Dans le cas de non conformité des ouvrages aux prescriptions, il pourra être demandé à l'Entrepreneur et à ses frais, soit la démolition de ces ouvrages, soit l'exécution de tous travaux complémentaires indispensables (ponçage, ragréage ...)
04.3.3	Obligations de l'Entrepreneur L'Entrepreneur devra : - Prendre toutes les mesures de protection des installations existantes, des matériels et matériaux entreposés même provisoirement, des piquets et autres repères. - Assurer pendant toute la durée du chantier la protection des ouvrages apparents ou cachés. Il devra toutes les réfections

Code	Désignation
	nécessaires à ses frais et suivant les instructions du Maître d'œuvre. - L'ensemble des essais sur les matériaux en vue de la vérification de la qualité. - L'ensemble des essais sur les matériaux après mise en œuvre. - Tous les matériaux fournitures nécessaires à l'obtention des niveaux et des dimensions définis sur les plans et compte tenu des tolérances. - Les frais occasionnés aux autres entreprises et résultant des écarts par rapport aux tolérances. - L'entretien et la mise en état des voies, accès dégradés ou souillés par la circulation de ses engins, véhicules, du fait de charrois ou de matériaux transportés. - Le nettoyage de ces voies - L'établissement de tous les plans d'atelier selon les prescriptions du descriptif détaillé des ouvrages. - Le nettoyage permanent du chantier. - Tous les travaux de reprise des ouvrages pour les rendre conformes aux plans et spécifications compte tenu des tolérances admises. - Les délais d'exécution définis par le D.T.U. seront respectés pour donner la couche de finition une régularité d'aspect et de teinte. - La mise en place des échafaudages ne devra en aucun cas endommager les ouvrages existants (amarrages, etc..).
04.4	TRAVAUX
04.4.1	Clôtures
04.4.1.1	Clôture Barreaudage Fourniture et pose d'une clôture barreaudée. Elle est constituée d'un ensemble : Type de barreaudage : droit Hauteur 2.50 ml Couleur Blanc Largeur du panneau : 2.00 ml Entraxe des barreaux : 12 cm Longueur des barreaux : 2.40 ml Barreaux : tube rond de 25 mm Poteaux : tube carré de 50 mm Lisse basse : plat 10 x 50 mm Fixation de la lisse basse à 20 cm du sol Lisse haute : plat de 10 x 50 mm Fixation de la lisse haute : 2.20 ml Finition : Thermo laquage par poudrage électrostatique et polymérisation par cuisson au four a 200°C Ensembles conformes aux Normes, Règlements et prescriptions Techniques en vigueur concernant les garde-corps (hauteur, dimensions des vides, résistance, etc.), compris tous façonnages, toutes adaptations et particularités rencontrées suivant leurs emplacements. Conformité à la norme NF EN ISO 14122-3 requise. Compris percement, fixation et calage. Localisation : Espace sécurisé
04.4.2	Portail
04.4.2.1	Portail Electrique Fourniture et pose de portail coulissant sur rail composé de : • Hauteur : 2.50 m • Passage Libre : 3.90 m • Cadre - Lisse haute : 120 x 80 mm - Hauteur de la lisse haute : 2.08 ml - Lisse basse : 120 x 80 mm - Hauteur de la lisse basse 0.00 ml - Montant : 80 x 80 mm - Raidisseur : 80 x 80 mm - Barreaux tubulaires acier ronds 25mm • Poteaux de guidage, ouverture motorisée par télécommandes + badge de sûreté • Rail de guidage • Colonne technique intégrée, intégrant - o Motorisation : BFT avec domotique : 4 manoeuvres par jour (2 ouvertures / 2 fermetures) - o Armoire de commande - o Contrôle d'accès - o Sécurités - o Feu clignotant

Code	Désignation
	- o Éclairages de passage et refoulement - o Butée • Palpeuses intégrées (limitation d'impact) sur tranche portail et colonne technique • Détecteurs (cellules de sécurité intérieure et extérieure) • Raccordements au présent lot sur attentes laissées par lot électricité • Télécommande compatible avec porte sectionnelle • Sécurités suivant normes en vigueur • Protection par procédé Sendzimir et Thermolaquage : Ton Vert 6005. Compris raccordement sur les attentes du lot électricité Hors travaux de Génie Civil et d'électricité Compris toute sujétion de mise en oeuvre.
04.4.2.2	Poteau sur portail existant Fourniture et pose d'une poteau d'appui pour le portail existant permettant la manœuvre et la condamnation indépendante des 2 vantaux. Ce poteau sera fixé sur la bordure béton et recevra les câblages des déverrouillages à distance La prestation comprend l'ensemble des fixations du système, la fourniture et la pose de la commande à badge. Compris Triangle Pompier de déverrouillage Localisation : Portail existant
04.4.2.3	Motorisation du portail existant Fourniture et pose d'un moteur pour le portail existant permettant la manœuvre et la condamnation du grand vantail. Ce moteur sera fixé sur la bordure béton et recevra les câblages des déverrouillages à distance Kit automatisme à roues porteuses de type Motorisation STAR24 AKIA de chez AKIA ou équivalent. Avec suspension permettant un dénivelé jusqu'à 15 cm. Moteurs en 24V, armoire de commande permettant le ralentissement fin de course, ouverture piétonne Composition du kit STAR24 AKIA: - Un module maître avec électro serrure - Une centrale AKIA 24v avec récepteur radio, kit batterie de secours et commande filaire depuis l'intérieur - 2 télécommandes Nice FLO4 + Antenne 433mhz + Cellules CIREA La prestation comprend l'ensemble des fixations du système, la pose de la commande à clé. Localisation : Portail existant
04.4.3	Abri à Vélo (Option PSE 04-01)
04.4.3.1	Ensemble Abri en Acier Suivant plans de l'architecte La présente prestation comprend la fourniture et la pose : - d'un abri à vélo de Abri Vélo Venise de chez AbriCyclette ou équivalent. Matériaux : - acier galvanisé à chaud, anti-corrosion, résistant aux intempéries - structure en profils acier 70 mm x 70 mm - toiture en polycarbonate alvéolaire 10 mm - verre SECURIT 8 mm - Dimensions : Ht 2,57 x L 3,00 x Pro 2,30 m. - d'un rack à vélo de type Milano de chez AbriCyclette ou équivalent - Accroche sécurisée en trois points. - Adapté à tous les vélos - Espace réduit au sol : 40 cm par vélo en largeur - Dimensions : Ht 800 x L 800 mm. - Diamètre de tube : 48,3mm.

Code	Désignation
	Nombre de places : 6 Matériau : Acier galvanisé à chaud Les socles seront à la charge du lot VRD. L'Entreprise devra : les poteaux, support métalliques, les pannes et les chevrons de cet ensemble. Compris les contreventements Coloris : thermolaquage RAL au choix Compris : Taillage, boulons, rondelles, organes d'assemblage, traitement et toutes sujétions. Scellement sur platines à fixer sur sol dur par chevilles chimiques et vis béton. 
04.4.4	Abri à Poubelles (Option PSE 04-02)
04.4.4.1	Ensemble Abri à Poubelles en Acier Suivant plans de l'architecte La présente prestation comprend la fourniture et la pose d'un abri à vélo de Abri Vélo Venise de chez AbriCyclette ou équivalent. Les socles seront à la charge du lot VRD. L'Entreprise devra : les poteaux, support métalliques, les pannes et les chevrons de cet ensemble. Compris les contreventements Dimensions : Ht 2,57 x L 4.00m x Pro 2,30 m. Nombre de places par abri : 6 ou 8. Matériaux : acier galvanisé à chaud, anti-corrosion, résistant aux intempéries structure en profils acier 70 mm x 70 mm toiture en polycarbonate alvéolaire 10 mm verre SECURIT 8 mm Coloris : thermolaquage RAL au choix Compris : Taillage, boulons, rondelles, organes d'assemblage, traitement et toutes sujétions. Scellement sur platines à fixer sur sol dur par chevilles chimiques et vis béton.

Code	Désignation
	Technical drawing of a security structure, likely a gate or barrier. The drawing shows two views: a front view and a side view. The front view shows a rectangular structure with a width of 4000 and a height of 3790. The side view shows a structure with a width of 2307 and a height of 2570. The side view also shows a detail of the structure's base with a width of 850 and a height of 2260.